



Avocat commis d'office [étudiant]

Par **JP01**, le **06/02/2010 à 12:22**

Bonjour,rnrnVoilà, mon probleme c'est que j'ai acheté une imprimante apparemment volé à une personne...rnrnLa semaine deniere la police est venu me cherché chez moi et m'a interogé après une journée de garde à vue... rnrnEn sortant l'agent de police m'a donné une feuille de convocation au tribunal et m'a dit que je devai avoir un avocat le jour du jugement, le problème c'est que je suis étudiant, je ne travail pas... j'ai qu'une petite bourse,rnrnje voudrai donc savoir si je peux avoir un avocat commis d'office gratuitement ?rn si oui, comment ? rnrnMerci.

Par **Marion2**, le **06/02/2010 à 14:52**

Bonjour,rnrnRetirez rapidement auprès du greffe du Tribunal un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.rnrnBon courage.

Par **Patricia**, le **09/02/2010 à 21:22**

Bonsoir,rnrnIl est bien précise dans l'intitulé de son message "étudiant".rnL'aide juridictionnelle devrait donc lui être accordée sans problème...rnrn- Tribunal Grande Instancern 4 rue du Palaisrn BOURG EN BRESSERN 04 74 24 19 53